



WEBINAIRE

24 mars 2022

S'INSCRIRE

HORAIRES

De 17h00 à 18h00

OPTIMIND

Optimind, acteur indépendant

leader du conseil en gestion des risques, réalise 50 millions d'euros de chiffre d'affaires et réunit plus de 350 collaborateurs autour de cinq practices : *Actuarial & Financial Services, Financial & Accounting Services, Corporate Risk Services, Risk Management, Strategy & Management Consulting*. Les services d'externalisation de Gestion et de BPO sont adressés par Eosa, société portée par Optimind, dédiée à ces activités.

Optimind accompagne les organismes assureurs, banques et grandes entreprises autour de la définition de la stratégie, de la gestion des risques et de la transformation.

INSCRIPTION

Votre inscription est requise au plus tard le 23 mars 2022.

Le lien vers le webinaire vous sera envoyé dès la confirmation de votre inscription.

Pour vous inscrire, cliquez directement [sur ce lien](#).

La réforme européenne sur la Lutte Contre le Blanchiment et le Financement du Terrorisme (Paquet LCB-FT) Les mesures proposées pour améliorer le dispositif actuel

La LCB-FT est un sujet qui a pris de l'ampleur au cours des dernières années, en raison de l'augmentation des cas de fraude et des activités illégales. L'une des causes est notamment l'absence de transposition de la 5^e directive dans plusieurs pays qui a entraîné des vides juridiques.

C'est ainsi qu'un ensemble de mesures législatives dit « Paquet LCB-FT » a été proposé le 20 juillet 2021 par la Commission Européenne, dans le but de mettre en œuvre son plan d'action du 7 mai 2020. Les principaux objectifs sont de créer un nouveau cadre réglementaire et institutionnel harmonisé au sein de l'Union Européenne et de renforcer le dispositif LCB-FT.

Nos experts vous proposent, dans le cadre de ce webinaire, de vous présenter les contours et les enjeux de la réforme globale de la réglementation sur la LCB-FT.

INTERVENANTS

Alain LE CORRE, partner Risk Management

Carole RIAUX, senior manager Risk Management

PROGRAMME

- Rappel du cadre réglementaire européen en matière de LCB-FT
- La réforme de l'architecture du cadre de l'Union en matière de LCB-FT
- Vers une harmonisation maximale des règles par la voie du Règlement pour une meilleure application
- L'AMLA : Quels rôles ?